

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 17 novembre 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mmes GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*, PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à M. TANI Florent*), MM PLANTARD Thierry (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*) et PONTAC Serge (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*),

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne, M. FLIPPOT Jacky

OBJET :	<i>Modification des statuts de la Communauté de Commune de la Région de Blain(CCRB)</i>
----------------	---

N° 2016 / 11 / 05

La loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), notamment ses articles 64 et 66, qui modifient la liste des compétences obligatoires et optionnelles des Communautés de communes, impose une modification des statuts de la Communauté de Commune de la Région de Blain (CCRB)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe).

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 Octobre 2016, approuvant la modification des statuts et la charte de la CCRB, précisant les interventions de la CCRB sur ses compétences.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité et Économie en date du 15 Novembre 2016.

Vu la note de synthèse, le projet de modification des statuts et la charte précisant les interventions de la CCRB sur ses compétences, adressés à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant la proposition du Pays de Blain de modifier les articles 8, 9 et 10 de ses statuts selon le texte joint, Considérant certaines évolutions au sein du Pays de Blain, comme le remplacement du PEL en PEG ou de la piscine des Menussons en Centre Aquatique Canal Forêt ;

.../

Le conseil municipal:

APPROUVE la modification des Statuts du Pays de Blain, selon le document ci-joint, à compter du 1^{er} Janvier 2017.

APPROUVE la charte du Pays de Blain, précisant les interventions du Pays de Blain sur ses compétences.

Vote : unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 novembre 2016
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161124-CM-2016-11-05-
DE
Date de télétransmission : 28/11/2016
Date de réception préfecture : 28/11/2016

Séance du 24 novembre 2016
Délibération n° 2016 / 11 / 05